

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

OBJET : Conventions signées sur délégation

L'An deux mille vingt quatre
Le vingt-six février,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère » du 9 juillet 2020 précisant la délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la signature des conventions suivantes prises par délégation :

- Xefi le 19/12/2023 licences office 365 et sauvegardes : 332 € HT mensuel sur 36 mois
- Xefi le 19/12/2023 cryptoprotect et antisipam : 176.80 € HT mensuel sur 36 mois
- Jaur coordination le 20/12 /2023 mission csps extension siège : 2 610 € HT
- Sas natureo le 23/11/2023 pour le faucardage des STEP : 8 694,50 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Président des conventions ci-dessus pris par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 04/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 05/03/2024

Le Président